

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal concernant

Les « Repair cafés »

Madame la Ministre,

Le premier Repair Café a été organisé à Ixelles en septembre 2012. Depuis lors, l'ASBL « Repair Together » a été créée en 2013, une association soutenue par la Région wallonne et qui compte désormais plus de 250 Repair cafés partout en Belgique. Le but de ces rendez-vous, souvent mensuels, est la lutte contre le gaspillage et la production de déchets en masse en réparant des objets cassés, abîmés ou en panne. Il permet la rencontre de citoyens avec des réparateurs bénévoles qui les aident à réparer leur objet gratuitement. Outre l'impact écologique (l'ASBL déclare que 215 tonnes de déchets ont été évitées en 2018 en Belgique), cela permet également de tisser du lien entre les habitants d'un même quartier.

Madame la Ministre, depuis combien de temps la Région wallonne soutient-elle cette association et avec quel budget ? Avez-vous des informations concernant la fréquentation de ces Repair cafés, notamment en Province de Liège ? Que dit le rapport d'activités sur les objets principalement réparés dans le cadre de ces rendez-vous ? En outre, votre cabinet met-il en place d'autres activités, ateliers, moyens pour lutter contre l'obsolescence programmée ciblée par ces repair cafés ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre Tellier

Avant la période de confinement imposée par la crise de la Covid-19, le réseau des « repair cafés », représenté par l'ASBL Repair Together, comptabilisait 176 « repair cafés », dont 145 en Wallonie et 31 en Région de Bruxelles-Capitale.

La Wallonie soutient l'ASBL Repair Together depuis 2015, en lui octroyant un subside de 1 000 euros par « repair café » créé. L'ASBL a ainsi reçu une subvention de 25 000 euros en 2015 (25 « repair cafés » créés), 25 000 euros en 2016 et 24 000 euros en 2017.

En 2018, l'ASBL a reçu deux subventions pour un montant total de 90 000 euros, en vue de soutenir la création de nouveaux « repair cafés », mais aussi pour développer et structurer son action de réseautage et d'accompagnement.

En 2019, la Région a conclu une convention-cadre d'une durée de 3 ans avec l'ASBL Repair Together, pour la promotion et le développement du réseau des repair cafés en Wallonie. La subvention liée à cette convention-cadre est de maximum 229 573,90 euros par an, soit un total de maximum 688 721,70 euros pour la période comprise entre le 01-01-2019 et le 31-12-2021.

La fréquentation moyenne des « repair cafés » est de 56 visiteurs par session (c'est-à-dire par « évènement organisé par un repair café », dont la fréquence d'ouverture et les horaires peuvent varier.), avec un minimum de 20 personnes et un maximum de plus de 200. Les principaux types d'objets réparés se répartissent comme suit : petit électroménager (46 %), IT (20 %), textiles (16 %), vélos (7 %) et autres objets (petit mobilier, outils de jardin...) (11 %).

Dans le cadre de sa convention, Repair Together organise également des actions de sensibilisation à l'obsolescence programmée auprès d'un public d'adultes, sous la forme notamment de conférences dans le cadre de journées thématiques, de soirées débats..., ainsi que des animations tout public et dans les écoles, orientées sur l'économie circulaire et l'obsolescence programmée.

L'ASBL développe également un « Repair Mobile » qui servira d'outil de sensibilisation du grand public et des écoles lors de divers événements. Cette version mobile du « repair café » devrait être opérationnelle pour la rentrée scolaire et elle sillonnera toute la Wallonie.

L'ASBL milite également pour le droit universel à la réparation, en faisant partie de la coalition européenne « Right To Repair Europe ». Elle participe ainsi à l'organisation de campagnes régionales, nationales et européennes pour sensibiliser le public et les décideurs politiques aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux liés aux modes de production, à la réparation et au réemploi.

La lutte contre l'obsolescence programmée des appareils électriques et électroniques est une compétence fédérale, via la compétence sur les normes de produits.

Actuellement, il n'existe aucun moyen de sanctionner l'obsolescence programmée en Belgique. Trois propositions de loi ont été déposées à la Chambre en début d'année 2020, comprenant des mesures pour favoriser les appareils durables et la réparabilité. Ces mesures

ont trait à l’affichage (inscription de la durée de vie des appareils, de leur réparabilité et de la disponibilité des pièces détachées), à l’allongement de la garantie légale de 2 à 5 ans sur certains appareils et à la diminution de la TVA sur les réparations (6 % au lieu de 21 %).

En parallèle, au niveau régional, le Département du Sol et des Déchets du SPW ARNE conduit une étude portant sur la mise en place d’un observatoire de la réparation en Région wallonne.

Cette étude, répartie en plusieurs étapes, vise dans un premier temps à réaliser un état des lieux de la réparation en Wallonie, dans le but de détecter les bonnes pratiques, les freins au développement de la réparation et les atouts du territoire.

Ensuite, l’étude devra aboutir à une série de recommandations pour favoriser le développement de la réparation en Wallonie et proposer un ensemble de scénarios d’évolution.

Finalement, des indicateurs pertinents suivront l’évolution du secteur et assureront une amélioration continue des recommandations. Les résultats de ce projet sont attendus dans le courant de l’année 2021.